Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse

Band: 7 (1927)

Heft: 4

Artikel: Une Ebauche Suisse de Médiation pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)

Autor: Mercier, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-69124

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une Ebauche Suisse de Médiation pendant la guerre de Succession d'Espagne[1] (1701-1714).

Par *H. Mercier.*

Cette longue et sanglante guerre qui vit le crépuscule de la toute-puissance ludovicienne fut fertile en péripéties militaires et politiques qui changèrent plusieurs fois la face des affaires. Mais avec le temps les Alliés remportèrent des avantages répétés dont la France faillit périr. La défaite d'Oudenarde ouvrit cette série noire; aussi dans ces conjonctures le Louvre se résolut à négocier une mauvaise paix, solution préférable à un désastre; mais devant les exigences de la Coalition la continuation de la lutte parut encore le sort le moins funeste, on espérait tout de même ramener la victoire sous les drapeaux fleurdelysés de manière à être en meilleure posture. En attendant on ne négligeait rien pour tâcher de dissocier les ennemis et de traiter séparément avec eux, système qui un peu plus tard fera ses preuves.

Cependant la terrible bataille de Malplaquet (11 sept. 1709) où les Suisses se couvrirent de gloire, mais s'entre-tuèrent affreusement, fit tomber les dernières illusions; jamais la France ne s'était trouvée dans des circonstances aussi malheureuses, la situation était à toute extrémité et Louis XIV prêt à tous les sacrifices, à accepter toutes les conditions[2], sauf celle de faire la guerre à son petit-fils le roi d'Espagne[3], ainsi que l'exigeaient impérieusement les Hollandais. On était loin de l'époque où Louvois et Stouppa piétinaient les ruines fumantes des Pays-Bas devant une Europe divisée et impuissante.

---

[1] D'après les dépêches des Archives des Affaires Etrangères à Paris.

[2] Lavisse, *Histoire de France,* T. 8[1], p. 112—114.

[3] Torcy, *Mémoires,* T. I, p. 371.

Dans ces conjonctures si critiques le roi Très-Chrétien estima utile de faire entamer une négotiation officieuse de paix avec la cour de Vienne, qu'on croyait mieux disposée, par, l'intermédiaire des Suisses, initiative qu'on se réservait naturellement de méconnaître suivant l'accueil fait à ces ouvertures ou selon les modifications que pourrait subir entre-temps la situation militaire respective des belligérants.

A dire vrai c'était la seconde fois depuis la rupture de la paix que les Cantons suisses allaient jouer un modeste mais utile rôle entre les Puissances en guerre. En 1705, après la bataille de Hochstaedt, le marquis de Puysieulx[4] fut autorisé à suivre les propositions suggérées au Corps Helvétique par le marquis de Baden-Dourlach[5] au moyen du canton de Lucerne[6], mais qu'à la cour de Vienne on n'encouragea bientôt plus à cause des « transgressions » et infractions subies par la Ligue Héréditaire, et aussi en suite de la rénovation du capitulat de Milan malgré les objurgations des hommes d'Etat autrichiens[7]. Ceux-ci déniaient aux cantons, pourvoyeurs du matériel humain des belligérants, la qualité de médiateurs neutres et désintéressés.

Le successeur du marquis de Puysieulx à Soleure était le comte du Luc[8], personnage dont nous avons déjà étudié le

---

[4] Roger Brulart, marquis de Sillery et de *Puysieulx* (1641—1719), lieutenant-général et gouverneur d'Huningue. Succèda au poste de Soleure à Michel Amelot et y resta de janvier 1689 à juin 1708. C'était dit St. Simon un petit homme fort gros et entassé, plein d'esprit et de traits d'agrément, tout-à-fait joyeux, doux, poli et le meilleur homme du monde. Suivant le comte du Luc, le marquis de Puysieulx réservait son amabilité à quelques favorisés et sa politesse était assez distante; quant à sa table, aux diètes en particulier, la qualité laissait fort à désirer. Il est vrai que du Luc prodigue, gourmet et généreux voulait laisser ses innombrables connaissances sous une impression de béatitude parfaite.

[5] Suisse 166, fol. 71—72, 81—82. Le Roy à Puysieulx, 28 août et 22 sept. 1705.

[6] Abschiede VI, 2 a, 577 f.

[7] Abschiede VI, 2 a, 584, p. 1; 598 b; 600 b. Suisse 163, fol. 8.

[8] Charles-François de Vintimille (1653—1740), *comte du Luc,* marquis de la Marthe, conseiller d'Etat d'épée, lieutenant du Roy en Provence, ambassadeur en Suisse (1709—1715), puis à Vienne. Il servit en premier lieu aux mousquetaires, mais ayant perdu un bras à la bataille de Cassel

caractère lors du congrès de Baden[9], figure curieuse qui se prête à une analyse jamais finie, car elle est un singulier mélange de finesse et de trivialité, de ruse et de naïveté, un étrange produit de la vie des camps et des galères allié à une mentalité d'aristocrate de grande race pimentée de faconde méridionale d'un atticisme souvent douteux. Jamais avant le comte du Luc, ni après lui, la France n'eut en Suisse un représentant dont les dépêches sont une vie intime si ouverte, un immense kaleidoscope aux facettes innombrables.

Lorsqu'au printemps 1709, le nouvel ambassadeur arriva en Helvétie, il eut du mal à se faire au caractère sérieux, mais fermé et placide des Suisses, à leur rusticité et surtout aux prétentions nobiliaires des castes dirigeantes; néanmoins le service du Roy lui fit rentrer dans le gosier les remarques acerbes dont sont émaillées les missives de cette époque[10]. Cette réserve s'imposait d'autant plus que la caisse royale, en suite des malheurs de la guerre, présentait depuis des années un déficit chronique, et que pensions, soldes et intérêts arriérés s'amoncelaient selon une ligne ascendante vertigineuse. Néanmoins il voulait toujours faire grand, s'il était nécessaire en mettant du

---

(1677) il entra dans les galères royales. Il était le frère de Charles-Gaspard de Vintimille, évêque de Marseille (1684) puis archevêque de Paris (1729) qui soutint si âprement la fameuse bulle *Unigenitus*. Cette famille descendait de l'antique maison des comtes de Vintimille au duché de Gênes et dont une branche donna les vicomtes de Marseille.

[9] H. Mercier. « Le Congrès de Baden et la Suisse » dans l'*Indicateur de l'Histoire suisse,* 1917. Voir également du même auteur: *Histoire pittoresque de la Ville et des Bains de Baden.* Lausanne. Editions Spes.

[10] En voici un spécimen: « Il faut venir en Suisse pour avoir des idées pompeuses de l'extraction de nos Magnifiques Seigneurs. Un vilain devenu *Jungrath* seroit noble comme le Roy, et mon Excellence se trouve diablement vilipendée quand elle entend donner la même qualité à un apothicaire ou à un chaudronnier. Si jamais j'ay l'honneur, Monsieur, d'être dans vostre cabinet, à quelque heure inutile je me deboutonneray sur tout ce que je vois et entend en ce pays ci. Je me recupéreray par là du pénible silence que je garde quant à présent, car je veux quoiqu'il m'en couste conserver les bonnes grâces de nos soy disants Magnifiques Seigneurs, qui n'entendent brin à railleries, et je les sers à leur mode. » Du Luc à Torcy, 2 sept. 1710. Suisse 215, fol. 18.

sien; c'est ainsi que l'appréhension de la première diète à Baden lui fait écrire au secrétaire d'Etat Torcy[11]: « Je vous ajoute que d'arriver à Bade comme un cadet de Gascogne avec le baudet et la valise, ce serait fournir matière aux gazettiers de Hollande et de Berne et *altra simili canaglia,* de taper sur mon Excellence, ce que je ne veux pas et pour cela j'arriveray avec un grand cortège et les *fiaschi* et y ferai la meilleure chère possible[12], mais qui payera les pensions? »[13]

Cette question angoissante se posait régulièrement d'une façon aussi impérative à la trésorerie de Paris où depuis des années on vivait d'expédients, et le marquis de Torcy arrivait péniblement à contenter dans une proportion infime les besoins financiers de son subordonné et ami, ses envois de fonds suffisaient à peine au plus pressé[14].

Ce manque chronique d'argent paralysait singulièrement les intentions du représentant du Louvre, et le comte du Luc qui voulait rétablir le prestige de son maître et ramener les cantons protestants dans le sillage de la France, se plaint presque chaque mois de l'insuffisance de ses moyens financiers[15], aussi écrit-il: « Je tasche d'emboiser nos bons Suisses, mais ils peuvent estre duppes sur tout autre article hormy celui de l'argent »[16]. Néanmoins il exagère volontairement l'âprêté au gain des dirigeants et il dépasse les limites de la bienséance lorsqu'il compare l'Helvétie à « une fille qui se donne à qui la paye »[17]. Ce défaut

---

[11] Jean Baptiste Colbert, *marquis de Torcy,* neveu du grand Colbert, Ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères depuis 1679. Diplomate de la grande école il poussa Louis XIV à l'acceptation du testament de Charles II d'Espagne, c'est-à-dire à la guerre européenne.

[12] Le chef de cuisine du comte du Luc était le fameux Le Brun, auparavant maître-queue de la chancelière de Pontchartrain, dame très dévote et bienfaisante, mais qui suivant St. Simon (A. XXIV, p. 227—228) s'y entendait comme pas une pour faire « crever » ses hôtes de bonne chère, principe qui sera aussi celui du comte du Luc.

[13] Suisse 206, fol. 39.

[14] Suisse 208, fol. 75; 213, fol. 215; 214, fol. 25; 234, fol. 88, 178.

[15] Suisse 204, fol. 79.

[16] Suisse 243, fol. 101. Le comte du Luc au marquis de Torcy. Soleure, 13 juillet 1713.

[17] Le Comte du Luc ne trouvait presque plus de crédit, on protestait

de psychologie et bien d'autres inconséquences expliquent le manque de confiance réelle qu'on lui témoignera, même dans les cantons catholiques complètement dévoués à son pays.

Après s'être initié aux dessous extraordinairement compliqués des affaires générales et locales suisses, Du Luc s'attacha à réaliser les desiderata de son maître, c'est-à-dire comme nous l'avons dit plus haut, à lui ramener les cantons protestants, surtout les Bernois[18]; vrai travail d'Hercule étant donné les conjonctures du temps, car depuis la conquête de l'Alsace, de la Franche-Comté, de Strasbourg leur ancienne alliée, et enfin la révocation de l'Edit de Nantes, l'ennemi à leurs yeux n'est plus ni l'Empereur ou le roi Catholique, mais bien le roi Très-Chrétien. Si l'on songe à la multiplicité et à l'étendue des services rendus à la Couronne par ces cantons, par exemple durant la guerre de Trente-Ans, et ce nonobstant l'intérêt helvétique en général contraire et leurs dispositions nouvelles, on peut mesurer la profondeur du fossé qui les sépare maintenant.

A cette tâche déjà si ardue, le successeur de Puysieulx, en vrai Méridional qui ne doute de rien, ajoute l'initiative d'une médiation helvéto-européenne et subsidiairement une alliance étroite avec les cantons réformés aux dépens des catholiques et de l'Empire, les premiers jettant leur puissante épée dans la balance pour forcer la coalition à la paix si ardemment désirée sur les bords de la Seine, au cas où la médiation serait repoussée. Cette combinaison assez machiavélique offrait le mérite de la

---

les lettres de change de Paris; et l'ambassadeur espagnol Beretti Landi quasi entretenu par la couronne de France se recommandait à tous les Saints tant sa situation inspirait de la pitié. Cette missive de du Luc se passe de commentaire: « Par la lettre du marquis Beretti vous connoitrez à quoy ce pauvre diable en est réduit. Je luy ai fait prester mille francs, et non sans peine, car la chandelle brusle par les deux bouts chez le banquier La Chapelle aussy bien que chez vostre manchot. Dans le temps que je suis à l'aumosne il me faut m'ériger en presteur sur gage pour empescher Messieurs d'Ury de faire une sottise. La bonne humeur que vous m'avez connue et que rien n'avoit pu altérer est fanée au point que je ne me reconnois plus moy-mesme. » Du Luc à Torcy, Soleure, 24 sept. 1710. Suisse 217, fol. 83—87.

[18] Suisse 198, fol. 40; 202, fol. 103, 106; 207, fol. 9; 246, fol. 194.

simplicité, au moins sur le papier, mais pour la réaliser il eut fallu un autre diplomate que le comte du Luc et d'autres méthodes.

Au printemps 1710, le projet de l'Ambassadeur prit corps, dans une mission à Torcy[19], il énonce son plan; gagner l'avoyer bernois Willading[20] par l'intermédiaire de son gendre, le colonel Jérôme d'Erlach[21] déjà « bon françois », puis suggérer des pourparlers au moyen de l'avoyer Dürler[22], qui, dit l'ambassadeur, « est attaché au Roy, il ambitionne de se faire un nom et de

[19] Suisse 215, fol. 67—73. Soleure, 12 mai 1710.

[20] Jean-Frédéric Willading (1650—1718), seigneur d'Urtenen, etc. devint avoyer de Berne en 1708; il alternait avec Emanuel de Graffenried (années impaires) à cette plus haute fonction de l'Etat. L'ambition de Willading était de réparer la faute commise par les Ligues en laissant conquérir la Franche-Comté (1674). Ce Heinsius suisse collaborait étroitement avec les Alliés contre Louis XIV. Il semble avoir été inaccesible à l'argent et aux honneurs.

[21] Jérôme d'Erlach (1667—1748), seigneur de Hindelbank, Bürgiswil etc., fils de Jean Rodolph d'Erlach et de Suzanne Dorothée d'Erlach. A l'âge de 11 ans, Jérôme entra au service de la France comme cadet dans le régiment de son oncle Jean-Jacques d'Erlach sous lequel il fit la campagne de Roussillon (1692—1695) avec le grade de capitaine. Engagé au service de l'Empire en 1702, d'Erlach recut le commandement du nouveau régiment bernois formé à cette occasion, tout en restant agent secret du Louvre. De 1707 à 1713 il fut bailli d'Aarwangen et devint avoyer de Berne en 1721. Enfin l'empereur le combla d'honneurs et le créa comte. Fort riche par sa femme, fille unique de l'avoyer Willading, il dépensait follement ses revenus et ne reculait devant rien pour satisfaire ses besoins de luxe et de faste grandiose. Son mausolée princier dans l'église d'Hindelbank est un spécimen de ce que peuvent cacher une épitaphe et des dorures.

[22] Jean-Rodolphe Dürler (1645—1712) avoyer de Lucerne depuis 1689. Dans les dépêches du marquis de Puysieulx, nous trouvons une excellent portrait de ce personnage, tracé par le secrétaire d'ambassade La Chapelle: « C'est un Suisse plein d'esprit, plein de souplesse, d'imagination, de feu et de politique; il tient les fils d'une quantité d'affaires mais il est craintif et soupçonneux, intéressé et infidèle. Il est dévoué à la France à cause des bienfaits qu'il en reçoit, mais toujours tenté de rendre service aux ennemis, ou par la crainte qu'il a d'attirer sur luy la faction autrichienne ou par l'espérance d'une gratification. Il seroit à souhaiter qu'il eut moins d'habileté ou une bonne foie plus reconnue, mais il est tel qu'on ne peust s'empescher de se servir de luy. » Suisse 169, fol. 42—58.

laisser du bien à sa famille, il a beaucoup d'esprit et il est le maistre de celuy du sous-bailly Schnorf[23], de Baden. Ce dernier est livré au Trautmansdorf[24], et il n'a pas moins de génie que l'avoyer Dürler, mais plus envie encore de gagner du bien ».

Le comte du Luc estime à 10,000 écus le coût de cette opération, la première du plan. On se servirait donc du sous-bailli à son insu, il croirait ingénument aux propos désintéressés de Dürler et l'envoyé du St. Empire penserait de même en ce qui concerne les ouvertures de son correspondant et commensal Schnorf.

La prudence diplomatique indiquait de ne pas mettre par écrit de telles propositions, ce genre de papier pouvant plus tard gêner selon les conjonctures, aussi le Sieur de la Martinière[25], chargé d'affaires de l'ambassade et homme de confiance du comte du Luc s'en fut à Lucerne trouver l'avoyer Dürler et lui ouvrit son coeur en attendant le reste.

Ce personnage avait déjà donné des preuves de son habilité dans des circonstances pareilles en 1705; lors de la première tentative de médiation, il servit d'intermédiaire entre le marquis de Puysieulx et différents princes allemands, auteurs de cette initiative devenue officielle et qui échoua pour des raisons indiquées précédemment. Il accepta donc avec empressement cette

---

[23] Beat-Anton Schnorf (1670—1729), sous-bailli depuis 1692. Son oncle Kaspar-Ludwig von Schnorf (1642—1721) avoyer de Baden à partir de 1675, et auparavant chancelier du prince-abbé de St. Gall. C'était une personnalité remarquable et fort distinguée, bien supérieur à son neveu, qui néanmoins passait pour être le Cicéron de la Suisse catholique, mais dit le comte du Luc « il est vrai qu'au royaume des aveugles les borgnes sont rois. » Suisse 214, fol. 99.

[24] François-Honoré de Trautmansdorf (1668—1719), ambassadeur impérial en Suisse. Diplomate médiocre et cassant, savant mais pédant, besogneux et rempli de dettes, il réunissait autour de sa table au *Wildenmann,* à Baden, toutes les personnalités du parti autrichien et les patriciens de la ville, les Schnorf, les Dorer, les Borsinger, etc. Cette hôtellerie devint le quartier général de la cabale qui déclancha la participation du comté de Baden à la guerre de Toggenburg.

[25] Laurent-Correntin de la Martinière, secrétaire puis chargé d'affaires à Soleure. C'était le savant de l'ambassade, sa place eut été indiquée au congrès de Baden, mais on lui préféra un courtisan.

délicate mission, il était d'ailleurs un fidèle pensionné du Louvre, ce qui ne lui faisait pas refuser les libéralités venant d'un côté opposé, opportunisme fréquent à cette époque. Pour toutes ces raisons il se hâte de convertir à ses idées le sous-bailli.

Beat-Anton Schnorf représentait assez le type de l'arriviste sans scrupules encombrants, brillamment doué et ambitieux. Caractère violent et entier le sous-bailli personnifiait l'élément intransigeant et provocateur vis-à-vis des cantons évangéliques [26] ses discours et pamphlets contre eux lui valurent un ressentiment dont la pauvre ville de Baden fit les frais deux ans plus tard [27]. Cette mésintelligence rendait donc plus délicate et plus problématique la mise en train de la médiation sollicitée. Néanmoins le 31 mai, Schnorf écrit à l'avoyer Dürler une lettre qui perdrait à être condensée [28].

« Je viens à l'entreprise que vous me dites, Monsieur, et que vous voulez bien me faire l'honneur de me confier, effet de vostre bonté et partialité ordinaire pour moy et dont je vous rends une infinité d'actions de grâces. Je ne m'estendray non plus avec vostre permission sur la dignité de l'objet, la grandeur de l'ouvrage vous y invite soy mesme.

Je vous supplieray seulement et vous conjureray mesme de croire que je me souviens fort de ce que je vous dis, et que pour le secret, par la fidèlité et loyauté je n'y manqueray jamais et c'est pour cela que je me sens obligé de vous dire en premier lieu, et cela en vous suppliant du mesme secret que je croirois trahir mes propres sentiments aussy bien que les vostres, si je ne vous confessois ingénument que le plus de difficultés que je trouve dans l'entreprise, ce seroit l'homme avec lequel on auroit à traiter. Son peu d'application et d'approfondissement, la bizarrerie de son génie plus propre à négocier la guerre que la paix, mais surtout son peu de crédit à Vienne me semblent des qualités peu propres à un si grand ouvrage, outre tant

[26] B. Fricker, *Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden,* p. 162, 179.

[27] Lorsque l'irréparable fut accompli (mai 1712), il s'enfuit nuitamment, abandonnant la ville à son triste sort, une fois celle-ci investie par les troupes berno-zurichoises.

[28] Suisse 220, fol. 322—323, copie chiffrée (déchiffrée).

d'autre motifs qui mènent l'homme et qui doivent faire peur aux honnestes gens de s'embarquer avec luy dans une affaire de ceste nature. Toutefois comme il ne s'agiroit que de porter à Vienne et de rapporter, peut-être seroit-il plus traitable, mais j'ai peur aussy qu'il ne voudra s'en charger, car comme des négotiations particulières à la cour de Vienne font horreur, qu'elles luy pensèrent couster la monarchie d'Espagne dans la guerre précédente, j'appréhende qu'un ministre qui n'a pas plus de crédit et de force en Cour que luy n'ose s'émanciper la dessus dans une affaire aussy délicate. Néanmoins si vous trouvez bon que de moy mesme je taste auprès de l'homme cette corde pour voir de quel sentiment il seroit, je le tenteray, car de passer plus loin ce ne seroit pas bon, mais je suis persuadé si mesme il en avoit envie il ne se découvriroit pas avant que d'en avoir écrit en Cour.»

Comme on le voit les perspectives s'annonçaient fort peu favorables de ce côté là. Il est aussi significatif de voir le sous-bailli, un des collaborateurs les plus militants et les plus intimes du comte de Trautmansdorf dans les intrigues du Toggenbourg donner une note si exacte sur son maître. Ces machinations allaient d'ailleurs prendre une tournure qui creuserait encore davantage le fossé entre Catholiques et Protestants de même qu'entre le Louvre et la cour de Vienne.

Le premier juin, l'avoyer Dürler revient sur le sujet cher au comte du Luc[29].

« Je viens participer à V. E. l'entretien que j'ay eu quasi deux heures avec nostre homme de Bade et je l'ay arresté une demye journée après le départ des députés de la Dyette. Je trouve cet homme après mes nouvelles représentations par bouche comme j'aurois fait auparavant par escrit, et que V. E. a vue la response, de la meilleure volonté du monde et d'une entière bonne foy. Ainsy après que nous nous fusmes entre-parlés longtemps et de diverses réfléxions que nous avons faites par quel canal faire passer la grande proposition à l'oreille du Grand Oracle de Vienne et après avoir parlé de M. le Nonce Piazza qui est à cette Cour et fort de nos amis, et après que

[29] Suisse 220, fol. 367—370, copie chiffrée (déchiffrée).

l'homme avait proposé M. de Seylern premier ministre comme le comte de Zinzendorf est le second et puisque celuy-ci est à la Haye pour assister au négociations de la paix générale de la part de Sa Majesté, nous avons crû que le premier se feroit un plaisir de traiter en particulier auprès de son Maistre, car en ces sortes de ministres il y a ordinairement de la jalousie et chascun voudroit faire mieux que l'autre, mais jusqu'à présent nous n'avons pu tenir le véritable chemin de communiquer la chose à M. de Seylern.»

La suite de cette missive accroit encore l'impression d'embarras de nos deux sous-négociateurs; pour se tirer d'affaire ils proposent au comte du Luc de s'entr'ouvrir au sieur de la Tour, le chancelier et l'éminence grise de l'abbé de St. Gall, un intrigant génial et bon ami du comte de Seilern. Seulement comme ce personnage contrebattait de toutes ses forces la politique française en Suisse, sa candidature tomba à plat. Il fut donc décidé de s'adresser directement au Nonce à Vienne, particulièrement bien en Cour, en outre on sonderait plus catégoriquement l'ambassadeur impérial.

La zèle du comte du Luc à réussir une négociation de paix s'explique assez par l'insuccès des conférences de Gertruydenberg en Hollande, où l'on piétinait sur place depuis le mois de mars; l'écart entre les exigences des Alliés et les concessions de la France restant infranchissable. Quel triomphe pour notre Provençal si lui aboutissait là où les premiers hommes d'Etat s'avouaient vaincus.

A la fin de juin, l'avoyer Dürler donne copie au comte du Luc d'une lettre de Schnorf, qui cette fois ne laissait aucun doute quant aux dispositions de Trautmansdorf et aussi sur sa non qualification pour une affaire de pareille envergure. On a également l'impression que ce zèle ardent en faveur de la paix lui paraissait provenir des bords de la Seine en passant par Soleure, car à une recharge du sous-bailli, il répondit avec humeur: «si les Francais veulent la paix, qu'ils la demandent directement» [30].

---

[30] Suisse 220, fol. 378—382.

Ces dispositions plutôt hostiles s'expliquent un peu par un coup droit porté à Trautmansdorf et à l'Empire par le comte du Luc dans une affaire d'enlèvement qui venait de provoquer une vive émotion dans les cantons. Il s'agit de l'arrestation d'un nommé Renaud, de Neuchâtel, agent secret impérial dangereux dont le Louvre voulait se débarasser. De passage en Suisse, cet homme fut attiré à Soleure par les sbires de l'ambassadeur, transporté nuitamment dans une sorte de bastide de la légation, puis expédié non moins discrètement à Landskron où on le soumit à la question en attendant pire [31]. Grâce à la complaisance de quelques dirigeants, l'affaire n'eut pas de suite fâcheuse immédiate, mais l'incident une fois devenu public les gouvernants soleurois protestèrent énergiquement auprès du comte du Luc [32]. D'autre part le comte de Trautmansdorf ameuta les chancelleries contre cette violation du territoire helvétique [33], il jura même de prendre une revanche sur la personne physique de son ennemi abhorré le représentant du roi Très-Chrétien. Celui-ci avec une candeur juvénile jura d'abord n'être pour rien dans ce forfait, puis acculé, il le prit de haut vis-à-vis des gens de Soleure et de la Diète [34]. Il excipait d'ailleurs d'actes autrement plus graves à la charge du St. Empire, entre autres la violation faite l'année précédente du territoire suisse par l'armée du général Mercy et son irruption en Alsace, sans que les autorités bâloises et fédérales averties eussent pris les mesures de défense indispensables; puis encore quelques mois après, l'assassinat d'un officier français de la garnison de Brisach, dans un faubourg de Bâle par un groupe d'officiers impériaux venus dans ce but.

L'échec de nos négociateurs du côté de l'ambassadeur autrichien les obligèrent à tenter fortune ailleurs, une chance unique leur restait par la voie romaine, le nonce Piazza à Vienne se chargeant des travaux d'approche [35].

[31] Suisse 215, fol. 46.

[32] Suisse 220, fol. 258—268, 294—296. Abschiede VI, 2 a, 710 f.—711 XX.

[33] Abschiede VI, 2 a, 711 d. n.

[34] Suisse 216, fol. 117—125; 215, fol. 83, 112—113, 115—117.

[35] Suisse 219, fol. 448; 221, fol. 443.

En attendant le comte du Luc préparait le terrain pour la diète générale à Baden où il allait se rendre sous peu en grande pompe, bien que singulièrement démuni d'argent; départ qu'il annonce en ces termes au ministre de Torcy: « J'envoye mes gens à Bade pour l'ouverture des diettes. Les bons Suisses qui veulent grossir ma Cour s'y rendent à droiture, se campent chez moy où il se font nourrir comme si j'y estois. L'usage est que gens et bestes sont sur mes crochets; cependant au diettes passées je n'ay compté les gratifications du Roy que du jour où j'ay paru icy en chair et en os. Je m'imagine que je pourray sans offenser Dieu ny les hommes me faire payer du premier jour de la diette jusqu'au dernier, ma despense excessive et quand mesme vous me permetteriez de faire cette lézine, il m'en coustera au moins en mon propre mille pistolles qui ne se trouvent pas dans la manche d'un cordelier »[36].

A cette époque la Cité des Diètes était une assez agréable petite ville accrochée aux derniers contreforts des Lägern et entourée d'un cirque de collines où grimpaient allégrement des vignes au jus renommé et recherché. Depuis la conquête de l'Argovie par les Confédérés en 1415 elle formait une enclave libre dans le comté du même nom devenu un bailliage commun des XIII Cantons. Comme partout il s'y était établi un patriciat dans la bourgeoisie qui ingénumant accaparait places, honneurs et pouvoirs. C'est cette caste, avec les Schnorf en tête, qui deux ans plus tard, lancera Baden dans des aventures où elle perdra piteusement ses libertés.

Pendant la saison des bains et les sessions parlementaires cette localité prenait des couleurs d'une ville quasi-aristocratique. Les ambassadeurs et leurs suites, des députés et autres « seigneurs et supérieurs » de différents cantons, ainsi que les baigneurs de souches illustres lui donnaient un cachet tout spécial où l'élégance le disputait au pittoresque. La maison de campagne de l'avoyer Schnorf rendez-vous de la haute société catholique était alors trop petite, de même que le *Franzosenhaus* où habitait l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. Le *Wildenmann,* pied-à-terre

---

[36] Suisse 216, fol. 130.

du comte de Trautmansdorf ne pouvait non plus toujours recevoir la pléthore de nobles cavaliers et de belles dames. Les uns et les autres descendaient alors aux Grands Bains dont quelques hôtels, le *Hinterhof* en particulier satisfaisaient les plus difficiles.

C'est dans ce milieu bigarré éminemment propre aux intrigues que le successeur du marquis de Puysieulx espérait obtenir des certitudes quant à la médiation désirée [37]. A dire vrai les conjonctures s'y prêtaient mal, la crise confessionnelle dont souffrait le Corps helvétique étant de nouveau à son maximum; la longueur inusitée de la session [38] (6 juillet — 29 août) donne bien la mesure du désarroi et de la désunion la plus complète.

L'été s'écoula sans amener la prise de contact sollicitée entre les personnages en question, ceux-ci, à Rome comme à Vienne se dérobaient [39]. Le comte du Luc accusait maintenant Dürler et Schnorf de duplicité et les cantons catholiques d'être des instruments de la politique impériale, qui les poussait à la guerre civile, à cause de ce malheureux Toggenbourg, vrai brandon de discorde parmi les Ligues.

La non réussite des agents bénévoles du représentant de Louis XIV semble découler plutôt de l'échec définitif des conférences de Gertruydenberg. Si après cinq mois de discussions officielles on n'était pas arrivé là bas à trouver une base d'accord on ne pouvait demander mieux à une négociation encore à l'état embryonnaire. Le roi Très-Chrétien était d'ailleurs resté assez, sceptique quant à une médiation par la voie de la Curie, car écrit-il, à son ambassadeur: « si le St. Père voyait une possibilité de paix de la part de l'empereur, il aimerait mieux en donner l'honneur à son neveu actuellement à Vienne qu'à son Nonce » [40].

Cet insuccès détermina le comte du Luc à lancer sa seconde combinaison, autrement dit à jouer une partie serrée avec les cantons évangéliques, faisant ainsi abstraction des cantons de

---

[37] Suisse 216, fol. 195. Du Luc au Roy. Soleure, 7 juillet 1710.

[38] Abschiede VI, 2 a, 711, 712.

[39] Suisse 218, fol. 419—421.

[40] Suisse 195, fol. 235—236. Le Roy au comte du Luc. Marly, 25 sept. 1710.

l'ancienne croyance, considérés par lui comme des non-valeurs politiques et militaires. Les sentiments particuliers qu'il témoignait aux hérétiques en général et à ceux de Suisse en l'occurence ne l'aveuglaient pas au point de méconnaître leur valeur individuelle et collective. La puissance d'organisation des cantons réformés, la solidité de leur armature sociale, leur supériorité relative, tout cela frappait singulièrement l'ambassadeur, et se personnifiait pour lui dans la République de Berne, sa bête noire, être multicéphale qu'il faut abattre ou s'attacher à tout prix. La pensée que la Cité de l'Aar pourrait jeter 40,000 hommes dans la Franche-Comté lui est intolérable, elle devient quasi une obsession et il en fait un nouveau *delenda Carthago* [41]. Mais il convient volontiers que la désaffection de ces cantons jadis les plus « françois » provient surtout de la politique néronienne de Louis XIV. « Les bastonnades de Michel Letellier [42] et de Stouppa [43], écrit-il, « nous ont fait plus de mal que tout le reste » [44], néanmoins il souhaîte l'extirpation de l'hérésie « jusqu'au mot fatal de protestant » [45].

De tels sentiments rendaient difficile une conversion rapide et sincère du personnage; tout de même le service du roi, l'importance de la nouvelle partie à jouer nécessitèrent bientôt une décision ultime.

L'automne arrivé le comte du Luc dut se rendre à l'évidence: rien ne pouvait être fait à Vienne par les consorts Dürler-Schnorf même avec l'interposition de Rome. Il fit donc volte-face et dirigea à pleines voiles son esquif sur Berne. Mais c'était bien la mer à boire; car s'il détestait les Bernois il haïssait

---

[41] Suisse 206, fol. 96; 225, fol. 96; 236, fol. 112; 241, fol. 13, 28; 242, fol. 42; 243, fol. 10, 20; 257, fol. 24—29.

[42] Michel Le Tellier (1603—1685), ministre d'Etat et père du fameux Louvois. Trois semaines avant sa mort il signa la révocation de l'Edit de Nantes.

[43] Pierre Stouppa, de Chiavenne et Coire. Lieutenant aux Gardes-Suisses dans la compagnie d'un oncle du même nom. Brigadier en 1672, puis gouverneur d'Utrecht l'année suivante et lieutenant-général en 1678. Il se signala dans la dévastation des Pays-Bas au même titre que Louvois.

[44] Suisse 206, fol. 26; 208, fol. 16.

[45] Suisse 249, fol. 82.

farouchement l'avoyer Willading « cet animal féroce, dont il ramollira la teste d'airain ou la coupera, pour peu que Dieu luy preste vie »[46]. En attendant cette heure fatidique l'avoyer se portait assez bien et opposait une impassibilité doucement ironique à son fougueux et bouillant adversaire dont les coups de boutoirs et la campagne de discréditement restaient pour compte.

Au mois de novembre, le comte du Luc expose au marquis de Torcy son nouveau plan dans lequel le colonel d'Erlach — qu'on tenait par l'argent et par sa bigamie — jouait le rôle d'animateur.

« Je projette de faire partir demain ou après-demain le Sieur secrétaire Desbordes pour Aarwangen qui est le séjour du colonel d'Erlach. Vous trouverez ci-jointe l'instruction, et je vais vous expliquer mon idée, qui peut-estre se réduira à rien.

D'Erlach a épousé la fille de l'avoyer Willading, celuy-ci aime tendrement ses petits-enfants et le gendre ne met péril à rien quand il entrevoit du profit. Je voudrais luy promettre une somme fort considérable. J'y ajouterais le caractère de lieutenant-général et la levée d'un ou deux régiments par lesquels nous gagnerons la pluralité des voix à Berne. Je consentirerais de plus que ce canton pust acquerir les comtés de Neuchâtel et de Valengin, et après m'estre bien débattu sur la perche s'il fallait écorner un peu la litière de la Franche-Comté pourvue que cela ne gastat pas la piece, je me rendrois à condition que nous ferons un plan pour la paix générale et que le Roy trouverait ailleurs de quoy s'indemniser grassement »[47].

L'affaire conclue, nous dit l'ambassadeur, la Cité de l'Aar s'arrangerait à persuader Zurich auquel on abandonnerait le Toggenburg ou les Villes forestières, puis ceci fait les cantons catholiques seraient convoqués à une diète générale dans laquelle le Corps Helvétique inviterait solennellement les belligérants à déposer les armes sans quoi il retirerait ses troupes au service du parti récalcitrant pour les joindre avec l'armée suisse

[46] Suisse 200, fol. 23—27; 198, fol. 182, 287.
[47] Suisse 218, fol. 24—25.

à celle du parti de la paix, c'est-à-dire la France, le tout à la plus grande gloire de l'Helvétie et de Willading.

Sur les bords de la Seine on ne crut pas trop à la réalisation de ce « plan »[48] le roi d'ailleurs ne voulait pas abandonner les

[48] « Instructions pour le Sr. Desbordes ».

« Il est prié de se rendre à 583, 202, 40, 189, 552, 37 (Aarwangen) et de dire à l'amy (d'Erlach) qu'il m'est venu en pensée que peut-estre Mr. 276, 549, 358 (l'avoyer Willading) ne seroit pas faché qu'on luy ouvrit un chemin qui luy procureroit un nom considérable dans la postérité aussy bien qu'à l'amy. Celuy-cy en retireroit un establissement solide et digne de l'ambition d'un homme de sa haute naissance.

Comme on agit en toutte confiance avec le dit amy, M. Desbordes luy dira ingénument la pensée qui m'est venue, sur laquelle je ne me suis encore ouvert à personne. La paix est absolument nécessaire à touttes les parties, mais on scait que l'intérest de trois particuliers a empesché jusqu'à ce jour qu'elle n'ait esté conclue.

On croit que ce seroit un lien et une gloire immortelle pour le Corps Helvétique s'il pouvoit contribuer efficacement à cette paix. On doit avouer à l'amy qu'on est persuadé que M. l'avoyer Willading n'a pas de sentiments de neutralité et que son inclination est plus favorable aux Alliés qu'à la France. Cependant l'on ignore point son zèle pour la gloire de son canton et mesme son caracthère juste, autant que le peut estre un homme dont les passions sont vraies. On demande à l'amy d'examiner s'il ne conviendroit pas à travailler à profiter de l'estat présent des affaires. Il faudroit pour cela, que M. Willading luy dit franchement ce que son canton pourroit exiger de la France affin de se mettre hors de touttes les craintes qui sont aujourd'huy le prétexte du peu d'intelligence qu'il y a entre le Roy et ce Canton. Si sans faire la guerre ni user de dupplicité on pourroit trouver le moyen de se satisfaire, il semble que l'homme sage préfère le certain à l'incertain. Il faudroit donc que le beau-père s'ouvrit au gendre. Il faudroit que l'amy réflechit à ce qui pourroit leur procurer un establissement lucratif et honorable. Quand ces deux testes seroient d'accord entre elles, j'entrerois en tiers dans leurs confidences et nous formerions un projet que nous pourrions suivre tant par rapport au dedans qu'au dehors de la Suisse. Et comme le beau-père n'a pas la mesme confiance que le gendre celuy-cy pourra luy déclarer que je donneray des suretés au choix dudit beau-père.

Si cette idée n'est pas du goust du colonel d'Erlach ou qu'il ne trouve pas le moyen de la faire agréer à son beau-père, il importe de l'oublier, parceque n'ayant aucun ordre pour cela on trouveroit avec raison que je sors de mon caracthère et de ma mission. » Suisse 218, fol. 26—27.

Catholiques[49], il conservait aussi pour eux une certaine reconnaissance des grands services jadis rendus à ses prédécesseurs. Et puis le marquis de Torcy connaissait mieux que le comte du Luc la situation réelle des affaires, la position que Berne occupait en Europe parmi des nations comme l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, l'identité de leurs intérêts relativement à l'équilibre continental. Enfin il savait que la politique confessionnelle de son souverain constituait un obstacle moral quasi infranchissable, car sans une évolution complète dans la manière de traiter les Protestants français, jamais l'opinion publique des cantons évangéliques n'eut accepté un renouvellement d'alliance, et cette opinion publique était un facteur prépondérant. C'est ce que l'ambassadeur Amelot exposait en ces termes dans son mémoire de 1695: « On ne peut jamais dormir en repos ny estre en sécurité avec les cantons protestants à cause des boutades d'une bourgeoisie mutine et du honteux ascendant qu'on a laissé prendre aux ministres prédicants des deux grands cantons »[50].

Le colonel d'Erlach se jeta sur cette combinaison de son « patron »[51], — c'est ainsi qu'il appelait le comte du Luc —, avec la fringale d'argent dont il fit preuve toute sa vie, mais son zèle de convertisseur n'entama en rien l'armure d'airain de son beau-père. Celui-ci connaissait maintenant les faiblesses du gendre, sa vénalité, ses relations étroites avec le comte du Luc et sa bigamie nouvellement dévoilée; il réglait aussi ses directives en conséquence. Pour toutes ces raisons la journée d'Aarwangen n'eut pas de lendemain et les ouvertures faites rencontrèrent un accueil très relatif. Sans repousser la perspective réjouissante d'un rétablissement des bons rapports d'antan avec la France, Willading, l'avoyer « au coeur de fromage de *Hollande* » (au dire du comte du Luc), se retrancha derrière les pouvoirs réguliers qui dirigeaient la politique extérieure.

---

[49] « La religion de S. M. ne lui permit point de gouster mes raisons, Elle aima mieux accorder sa protection à la Catholicité agonisante que de s'attacher les Protestants. » *Du Luc à Torcy*. Suisse 260, fol. 87; 249, fol. 299.

[50] Suisse 105, fol. 13.

[51] Suisse 217, fol. 60.

C'était en somme rester pour l'instant au statu quo. L'année 1711 n'apporta aucun changement appréciable dans les dispositions bernoises alors même que l'avoyer en charge était Emanuel de Graffenried dévoué « aux intérêts du Roy »[52]. Au printemps suivant l'abcès toggenburgeois creva juste au moment où les Puissances étrangères assez occupées à leurs propres affaires ne purent intervenir malgré le zèle de leurs ambassadeurs; et la guerre mit aux prises les frères ennemis, catholiques et protestants, cependant qu'à l'extérieur les chancelleries européennes pensaient enfin sérieusement à la paix.

Le congrès d'Utrecht en fut le premier jalon, puis l'armistice entre la France et l'Angleterre le second. La brillante victoire de Villars sur le prince Eugène, à Denain (22 juillet) mit le Louvre à même de parler de paix, sans déchoir. Cette paix que la Coalition désirait maintenant avec autant d'ardeur que le roi Très-Chrétien fut une première étappe à Utrecht au printemps 1713, puis comme l'Allemagne et l'Autriche crurent encore à un retour possible de la Fortune, Villars sans désemparer leur fit changer d'avis par la prise de Landau et de Fribourg.

Cette fois c'était bien la fin, le traité de Rastatt (6 mai 1714) avec l'empereur, suivi du traité de Baden avec l'Empire (7 septembre) scella la réconciliation des belligérants, sans médiation suisse. Mais cette solution semble avoir été la meilleure étant donné ce que nous savons des conjonctures de cette époque.

La défaite subie par les cantons catholiques augmentait d'autant le prestige et la force des cantons protestants. Cette rupture d'équilibre prenait une importance particulière par le fait de la non-réussite du plan second de l'ambassadeur; moins que jamais les cités de la Limmat et de l'Aar songeaient à lier partie avec le Louvre, car celui-ci en vertu d'engagements imprudents exigeait le retour au *statu quo ante*. Ces prétentions un peu téméraires obligèrent Berne à resserrer ses liens avec les Provinces-Unies et un traité d'alliance défensive suivi d'une capitulation militaire ne laissèrent plus aucun doute sur les dispositions de la Suisse réformée; c'est bien aussi ce que comprit l'envoyé du roi Très-

[52] Suisse 198, fol. 40; 223, fol. 95; 241, fol. 11.

Chrétien, mais l'événément, suite logique inévitable de faits, ne le prit pas au dépourvu.

Nous avons vu le comte du Luc varier deux fois de système: premièrement renforcer les cantons catholiques en abaissant les cantons protestants, puis secondement opérer inversément, si ces derniers eussent été d'accords. Maintenant, à la veille de son départ, pendant le congrès de Baden il va mettre sa troisième grande combinaison sur pied (ou plutôt sur le papier); cela sera une intervention armée de l'Empereur et de Louis XIV en faveur de l'ancienne foi; mais pour les raisons exposées ailleurs [53], ce plan numéro trois eut le même sort que les autres. Toutefois l'unité helvétique se ressentit deux générations durant de la très grande habileté de Charles-François de Vintimille, Comte du Luc.

Appendice.

Instruction pour le Sr. de la Martinière en s'en allant à Lucerne (16 may 1710) [1].

En arrivant à Lucerne, vous rendrez ma lettre à M. l'ambassadeur [2], et l'informerez de tout ce qui c'est passé jusqu'à vostre départ, luy direz que je vois avec chagrin que la plus grande partie de la ville de Soleure ne compte pour rien les grâces du Roy et qu'il s'en faut beaucoup que ce canton quoy que mieux traitté que tous les autres, n'ait l'affection et la reconnaissance convenable.

Que si Sa Majesté ne désapprouvera pas la conduite que j'ay tenüe, j'espère qu'Elle trouvera bon de mortifier Messieurs de Soleure [3]. Que le plus court expédient seroit d'en faire sortir l'ambassadeur, auquel je demande les conseils de M. le marquis Beretti.

Il me semble qu'à défaut de Soleure il n'y ait que Lucerne et Fribourg pour m'y retirer, j'y trouve de grandes difficultés que vous dé-

---

[53] *Le Congrès de Baden, loc. cit.*, p. 2.

[1] Suisse 215 fol. 85—92.

[2] Beretti Landi, ambassadeur d'Espagne à Lucerne. Malgré l'intimité des rapports existant entre eux, le compte du Luc ne voulait pas que l'envoyé de l'Escurial fut mis au courant des négociations qui allaient s'ébaucher.

[3] On était très froissé à Paris de l'indépendance témoignée par la majorité des dirigeants de Soleure à propros de l'enlèvement de Renaud. On exigeait d'eux un voyage à Canossa.

taillerez et concluerez par dire que je penche pour Berne, que la différence de religion ne me paroist pas un obstacle, qu'importe ou qu'on aille aux presches, pourvue qu'on me laisse entendre la messe? Le Roy n'a-t-il pas des ambassadeurs à Londres, à Amsterdam et chez tous les princes protestants. L'advantage que j'envisage c'est que les Bernois sont polis, je suis persuadé que la pluspart ont le coeur francais et ceux qui ne nous aiment point prétendent avoir estez alliénez par des justes raisons. J'aurais alors la consolation de travailler sur un plus grand champ, et ce que j'édifierois seroit plus solide au lieu que dans Soleure on ne peut bastir que sur le sable. Je verrois avec tranquillité compter Soleure au rang des meilleurs baillages de Berne! Pourquoy empecherois-je des gens de se perdre quand ils y sont résolus? C'est tout ce que vous aurez à dire à M. l'Ambassadeur.

Vous rendrez ma lettre de créance à l'avoyer Dürler (14. 548) et luy direz que le sujet principal de vostre voyage est un secret qui ne peut estre confié qu'à luy seul.

Il m'est venu en pensée que nos plénipotentiaires n'avancent rien à Gertruydenberg, que la Hollande, l'archiduc, et les Anglais surtout acheminent de plus en plus les affaires, que l'avoyer Dürler doit scavoir la conspiration faite contre le Roy en Espagne, la Royne et le prince des Asturies, qu'estant parvenu au point d'affaiblir estrêmement la France, leur dessein est de nécessiter l'Empereur de marier l'Archiduchesse avec le Prince-Electeur de Saxe, qu'on feint de vouloir rendre catholique, que ce mariage une fois fait on est persuadé que l'archiduc n'aura point d'enfants et que toute la succession de la Maison d'Autriche passera à une famille protestante après quoy plus de messe et moins encore de liberté en Suisse.

Si cette idée a quelque fondement comme je le croy tous bon Catholique doit concourir pour éviter un pareil malheur. J'apprends que le Conseil de Vienne souhaiteroit la paix et qu'il a trouvé les propositions de la France raisonnables, mais ce mesme Conseil n'agit pas librement et ne scait point ce qui se passe.

J'ay donc imaginé que le zèle de M. l'avoyer Dürler pour nostre religion, pour son Estat et pour la France joint à ses grandes lumières pourrait me diriger dans la pensée qui m'est venue par un cerveaux creux ou inspiré d'en haut.

Je me suis dit que l'avoyer Dürler pourrait se servir du sous-bailli Schnorf, et luy demonstrer que la Catholicité est perdue en Suisse si Dieu n'y met ordre promptement. Qu'il n'est pas possible d'y trouver de remède tant que la France et l'Empereur seraient désunis, qu'il importe à Sa Majesté Impériale de finir cette guerre et de s'unir estroictement avec le Roy, que pour cela il n'estoit que de faire connoistre à ces deux Puissances leurs véritables intérests.

Le sous-bailly Schnorf feroit comme de luy mesme des ouvertures au comte de Traudtmansdorf, au cas qu'il voye que ce ministre ait les qualités convenables pour manier une affaire de cette importance et mériter la confiance de son Maistre. Il faudroit surtoutes choses que ledit sous-bailly Schnorf qui ne manque point de talents ignorât que l'avoyer Dürler luy parle par mon organe.

Si Monsieur l'avoyer Dürler trouvait des dispositions dans mon idée, il me le fera savoir par vous ou par des voies bien assurées, suivant ce qu'il me marquerait je ferais des ouvertures en n'omettant rien de tout ce que mérite son zèle, outre l'honneur qui luy en conviendroit devant Dieu et devant les hommes. Je m'imagine qu'il recevra du Roy une reconnaissance proportionnée à la grandeur du service.

Il pourra faire sentir au sous-bailly qu'il n'est pas de chemin plus court ny plus glorieux pour se faire une fortune éclatante, mais que pour y parvenir le secret est tout c'est qu'il y a de plus important, que si on ne trouvoit pas M. de Traudtmansdorf propre pour mener une affaire de cette conséquence, on examineroit si sous prétexte du différend du Toggenburg on ne pourroit point faire passer le sous-bailly à Vienne.

Il ne faut prendre ce party qu'à l'extrêmité à cause de l'éloignement qui rendroit les relations plus difficiles, d'ailleurs je voudrois que tout se traitast sous les yeux de M. l'avoyer Dürler, qu'il en eust la principale gloire. Si par hazard l'idée luy paroist chimérique, je le conjure par l'amitié qui est entre nous de me garder le secret, son bon coeur ne manquera pas de raisons pour justifier le mien.

A Soleure le 16 may 1710.

(Le Comte du Luc.)

Relation du Voyage du Sr. de la Martinière à Lucerne [1]

(Pour envoyer à M. le marquis de Torcy.)

J'arrivay à Lucerne dimanche 18 may, je rendis d'abord à M. le marquis Beretti la lettre de V. E. et l'informay de ce qui s'estait passé sur l'enlèvement de Renaud. Pénétré des nouvelles marques de nostre confiance, il me dit tout d'abord ce que la politesse et la reconnaissance peuvent suggérer, puis il s'emporta contre Messieurs de Soleure et conclut que s'ils ne réparoient au plus tost l'irrégularité de leur conduite ils méritaient le ressentiment du Roy, avouant qu'on ne pouroit les mortifier plus vivement qu'en retirant V. E. de leur ville, mais que si Elle alloit demeurer à Berne les cantons catholiques en seroient très intrigués.

Ce jour là je ne pus voir M. l'avoyer Dürler parce qu'il estoit à une maison de campagne à une lieue et demye de Lucerne. Je visitay les

[1] A. E. Suisse 215 fol. 118—121.

autres chefs et je leur fis de vostre part un compliment qu'ils receurent avec respect.

Le 19, je me rendis chez l'avoyer Dürler et après lui avoir fait un ample détail de l'affaire Renaud, je luy expliquai le prétexte et le véritable objet de mon voyage. Il me parut charmé de la confiance dont vous l'honnorez [2], gousta fort vostre pensée sur la paix et la regarda comme inspirée du Ciel. Il m'assura qu'il pouvoit compter absolument sur le sous-bailly Schnorf, par les grandes obligations que celuy-cy a; qu'il se souvenoit que l'année dernière, pendant les deux diettes de Baden M. le comte de Traudtmansdorf avait dit qu'il estoit temps que le Roy et l'empereur se joignissent pour terminer la guerre, que ce discour qui luy avoit esté rapporté par l'avoyer Schnorf convenoit fort à vostre idée.

Je luy demanday s'il croyoit que ce ministre fust propre à manier une affaire de cette délicatesse et s'il avoit des qualités nécessaires pour se faire escouter? Il me respondit qu'il l'ignoroit, mais qu'il le scauroit du sous-baillif. Je le priay surtout d'empescher que ce dernier ne pust pénétrer qu'il luy parlay par l'organe de V. E. Surquoy il me dit en ces termes: « Je vais escrire à ce sous-bailly et luy demander des nouvelles de la paix. Je le prieray de me marquer s'il est vray que le Conseil de Vienne y soit disposé et ait trouvé raisonnable les propositions faites par la France. Je recevray la réponse à peu près pendant que la Diète catholique sera assemblée et deux ou trois jours après sa séparation je le prieray de venir me voir icy. C'est alors que je luy parleray plus clairement, je luy ferai souvenir du discours de M. de Traudtmansdorf et verray ce que je pourray faire sur la pensée que vous me dites qui est venue à Son Excellence.

Il me conjura de vous assurer qu'il donnera tous ses soins pour mener à bien des vues si saintes, si nécessaires au repos de l'Europe et à la liberté des Cantons catholiques. Il convint qu'il falloit garder un profond secret et que l'ambition de M. de Traudtmansdorf aussy bien que du sous-bailly Schnorf devoit les obliger de contribuer au succez d'une pareille négociation.

Il me parla d'une lettre que M. de Traudtmansdorf venoit d'escrire à tous les cantons touchant Renaud. Je luy dis qu'ils avoient là une belle occasion de respondre à ce ministre, qu'ils n'avoient qu'à demander réparation du passage de Mercy, de l'assassinat de Kempf, et des Suisses nouvellement tués et blessés par un party de Rhynfels, lorsqu'ils descendirent le Rhyn par des Weidlins de Basle munis de passeports de ce Canton. Il me dit que les Catholiques n'ayant aucune connaissance de

[2] Deux mois auparavant ce chef de canton écrivait au comte du Luc: „Rien ne m'est plus à coeur que la Franche-Comté et l'Alsace soient conservées dans le texte de paix à la France, car rien ne pourroit arriver de plus fatal à la Suisse catholique, que ces deux pays changeassent de mains". Suisse 220 fol. 121—125.

l'enlévement de Renaud, se rapporteroient au canton de Soleure et la laisseroient desmesler la fusée comme il le jugeroit à propos.

Il finit par m'assurer qu'il estoit fâché de ce que Messieurs de Soleure ne respondoient pas aux grâces de Sa Majesté et aux bontés de V. E. que si Elle alloit résider à Berne tous les Catholiques en seroient au désespoir et qu'il espéroit que Soleure chercheroit les moyens d'apaiser le Roy par une meilleure conduite, avoueant cependant que le séjour de Lucerne ou de Fribourg ne convenoit point aux ministres de Sa Majesté.

Copie d'une lettre escrittn par le Sous-bailly Schnorf. (502, 541, 336, 245, 437, 558) à l'avoyer Dürler de Lucerne. (27, 548, 358, 388) [3],

Monsieur,

Pour avoir rien fait vous me dites trop, Monsieur, il m'est arrivé comme à tous ceux qui épandent leurs premiers sentiments, le personnage (397, 110, 20, 309, 299, 523) en question [4] s'est émancipé au premier abord, sans y songer comme en passant, et cela marque qu'il n'a pas de l'horreur à l'entreprise. Mais y ayant songé plus mûrement il a trouvé non seulement que cela estoit non seulement au dessus de son activité et hors de son département mais aussy de la dernière délicatesse et circonspection pour luy, et par ainsy je ne puis me figurer autre chose sinon que jamais il ne mettra la main à cette affaire à moins que son ministre secret ne le luy ordonne ou le trouve bon (587, 27, 299, 70, 426, 226, 980, 122, 60, 907, 195, 166, 504, 112, 229, 463). C'est pourquoy je n'abandonne pas l'entreprise tout-à-fait, mais aussy je ne la prendray pas importune. Il faudra attendre le temps auquel à peu près il pourra avoir response et alors le pousser, car il est aysé à croire qu'il ne dira pas que son prétendu ministre secret (395, 29, 226, 287, 122, 60) luy aye fait response, mais bien si la response est favorable. Il respondit aussy avec moins de circuit et ambages, en attendant il n'y aura rien à faire sinon de temps en temps rester teste à teste, et luy faire avaler en passant quelques bonnes raisons. Si le ministre secret luy répond par dissuasion (502, 226, 380, 122, 27, 135, 109, 291, 18, 8, 277) l'affaire sera faite et ce sera en vain de songer d'avantage à ce canal à moins que par un autre qui me vient en teste (369, 309, 335, 113, 31, 84, 108, 250, 90, 60, 90, 198, 68) s'il est aussy aysé à mettre en exécution qu'il est aysé à l'inventer.

A juger naturellement de la situation de la difficulté d'engager la Cour de Vienne à écouster ces sortes de négociations séparées (282, 27, 193, 20, 481, 419, 337, 27, 370, 419, 187, 104, 309, 46, 198, 170, 341, 287, 147, 109, 232), ce doit estre le principal obstacle d'estre descouvert (416, 419, 313, 60) ou pendant le cour de la négociation (502, 419, 31, 170, 491,

---

[3] Suisse 220 fol. 418—422. Bade 14 juin.
[4] Le comte de Trautmansdorf.

341), comme cela est arrivé des conférences de Steckborn (344, 586, 416, 172, 17, 30, 351, 399, 18), ou en cas que la négociation se rompît (431, 341, 197, 23, 204, 27, 70, 44, 421), les Francais ne s'en désabusassent.

Lorsqu'on traiteroit de Ministre à Ministre (253, 158, 170, 226, 27, 226), on pourroit obvier à cette difficulté, il n'auroit rien de plus propice qu'un moyen, comme par exemple le nostre ou deux tiers rapporteurs manieroient l'affaire sans conséquence jusqu'au temps que les négociations (587, 541, 31), seraient tellement avancées que les deux principales parties jugeroient estre temps de s'émanciper par leurs ministres. Si l'on pourroit faire comprendre cela à l'Oracle (173, 298, 18, 919, 414, 431, 27, 524, 190, 78, 277, 502, 286, 170), par le moyen de son confesseur (462, 192, 228, 31, 461), et celuy-ci par le Pape (147, 110), qu'il donnast un ordre secret de sa propre main à son ministre (963, 154, 287, 122, 47, 416, 268, 452, 299, 176, 27, 462, 226, 50), le personnage en question à nous escouter, ce seroit là le plus juste et le plus propre moyen. »

Copie d'une Lettre de M. le comte du Luc à l'avoyer Dürler, le 22 juin 1710 [5].

Monsieur,

J'ay eu pendant quarante huit heures, M., des palpitations de coeur si violentes, qu'il m'en reste un grand mal de teste et beaucoup de foiblesse, qui m'empeschent de m'appliquer. J'ay cependant lue avec attention la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 19, et celle qui y estoit jointe respond parfaitement à nos idées.

Quoique le personnage en question ait desclaré qu'il ne pouvoit entrer dans les affaires de cette nature, il ne faut pas douter qu'il n'en escrive pour scavoir ce qu'on penseroit des ouvertures qui luy avoient esté faites. Ainsy, M., je crois qu'il n'y a présentement qu'à se tenir dans le mesme silence et le voir venir de luy mesme. Si on luy faisoit quelque recherche il en prendroit ombrage, au lieu que suivant ce qu'on luy respondra, il ne manquera pas de sonder vostre amy, auquel cas celuy-cy pourroit dire que c'estoit une pensée qui luy estoit venue, sur laquelle il n'a pas réfléchi, voyant qu'elle ne luy avoit pas paru du goust de ce personnage et de mon costé: M., je vais marquer le tout à M. le Marquis de Torcy. S'il n'approuve pas ce qui m'a passé par la teste, il n'en verra pas moins que vous ne négligez aucune occasion de faire éclater vostre zèle, et le Roy sera sensible aux nouveaux tesmoignages que vous en donnés.

[5] Suisse 220 fol. 450—451.